

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

14 janvier 2008 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2008 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents : Mme Margot Perreault, conseillère
M. Bruno Castonguay, conseiller
M. Lucien Gendron, conseiller
M. Louis-Marie Bastille, conseiller
M. Alain Boucher, conseiller

Sont absents : M. Michel LeBel, maire
M. Francis Plourde, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Suzanne Pelletier, assiste à la session.

La prière est faite par Margot Perreault, conseillère.

2008-01-0001

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La session est ouverte à 20 h 01, Bruno Castonguay, maire suppléant de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0002

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Margot Perreault, d'adopter l'ordre du jour ;

◆ En laissant le point, Affaires nouvelles, ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2008-01-0003

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 3 décembre 2007

Il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Alain Boucher, d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 3 décembre 2007.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0004

3.2 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 20 décembre 2007

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 20 décembre 2007.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2008-01-0005

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Margot Perreault;

- ◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans les registres des achats des mois de décembre 2007 et janvier 2008 au montant total de 23 339.48 \$.

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-01-01**.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le résumé des décisions prises durant les mois de décembre 2007 et janvier 2008, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directrice générale et secrétaire-trésorière	14 276.48 \$
Coordonnateur des services techniques	1 547.04 \$
Contremaître de voirie	2 694.80 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Claudie Malouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2007 au montant de 46 973.16 \$

La liste est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **08-01-01.1**

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par la directrice générale adjointe, Suzanne Pelletier.

Le résumé de la correspondance est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **08-01-01.2**

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

2008-01-0006

Le Fonds ASTER –Éducation et développement durable

Le Fonds ASTER – Éducation et développement durable a été créé pour soutenir la Station de vulgarisation et de loisirs scientifiques ASTER dans ses activités, au moyen de subventions qui lui seront remises grâce aux revenus découlant du placement. Le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) soutient une telle pratique par son programme de subvention *Placements Culture*, lequel ajoute 2 \$ à chaque dollar récolté à cette fin par ASTER.

Aster propose donc à la Municipalité de faire une contribution minimale de 20 \$. L'implication de la Municipalité aura un impact important sur l'avenir de l'institution car une contrepartie de 200 % sera appliquée au montant donné pour le fonds de dotation.

ATTENDU que la Station scientifique ASTER est un organisme à but non-lucratif qui offre des activités pédagogiques mobiles concernant l'astronomie, les carrières scientifiques et l'initiation à l'astronomie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Margot Perreault, de remettre une contribution financière de 20 \$ à ASTER, pour contribution au Fonds ASTER – Éducation et développement durable.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Cour municipale

Les membres du conseil municipal ne possèdent pas assez d'informations pour rendre une décision éclairée. Toutefois, les membres du conseil municipal de Saint-Modeste demeurent disponibles pour rencontrer les représentants de la Ville de Rivière-du-Loup, s'ils le désirent.

6.2 Rapport des conseillers

2008-01-0007

Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU que le maire, Michel LeBel, est en arrêt de travail pour cause de maladie;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent qu'un seul conseiller soit nommé maire suppléant, en permanence, ceci afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, de nommer le conseiller, Louis-Marie Bastille, maire suppléant permanent et d'autoriser celui-ci à signer tous documents ou effets bancaires, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Modeste, en l'absence du maire, Michel LeBel et d'abroger, par le fait même, le premier (♦) de la résolution numéro 2005-11-0341.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7. PROJET DE RÉSOLUTIONS

2008-01-0008

7.1 Adhésion de la municipalité de Saint-Arsène à l'entente intermunicipale en inspection

ATTENDU que la municipalité de Saint-Arsène a demandé à adhérer à l'entente intermunicipale en inspection, dont la MRC de Rivière-du-Loup est la mandataire, en vue d'obtenir certains services prévus à ladite entente;

ATTENDU que l'entente intermunicipale en inspection prévoit que toutes les parties à l'entente doivent consentir à l'adhésion d'une nouvelle municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Margot Perreault;

QUE ce conseil :

- 1) consente à l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2008, de la municipalité de Saint-Arsène à l'entente intermunicipale en inspection dont la MRC de Rivière-du-Loup est la mandataire;
- 2) accepte que les services hors entente qui seront rendus à la municipalité de Saint-Arsène, à partir du 1^{er} janvier 2008, soient facturés selon le mode de calcul régulier des municipalités membres de l'entente et ce, conditionnellement au consentement de toutes les municipalités de l'entente à l'adhésion de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0009

7.2 Annonce feuillet paroissial

ATTENDU que le Conseil de la Fabrique de Saint-Modeste sollicite à nouveau cette année, notre participation financière pour l'achat d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial de la Terre à la Mer, secteur Saint-Modeste;

ATTENDU que ce feuillet offre, à la population de Saint-Modeste, un aperçu

de la vie de notre communauté chrétienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Louis-Marie Bastille:

- ◆ d'acheter une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial de la Terre à la Mer, secteur Saint-Modeste, pour un montant total de 125\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0010

7.3 Demande de subvention – Club Octogone jeunesse de Saint-Modeste
Rosalie Martin, présidente du Club Octogone de Saint-Modeste, demande, aux membres du conseil municipal, une participation financière pour l'organisation de soirées « ADO ».

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'octroyer une aide financière de 100 \$, au Club Octogone jeunesse de Saint-Modeste et de les inviter à transmettre, à la Municipalité, un compte rendu des activités organisées durant l'année afin de les publiciser dans le Mot-Destin.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0011

7.4 Club de ski de fond La Foulée - Sollicitation financière

Le Club de ski de fond *La Foulée* sollicite, la Municipalité de Saint-Modeste, pour l'obtention d'une assistance financière afin de mieux promouvoir leurs activités saisonnières.

ATTENDU que, lors des préparatifs budgétaires 2008, le montant qui a été alloué à cet organisme est de 150.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Lucien Gendron, d'octroyer, au Club de ski de fond *La Foulée*, une somme de 150.00 \$ pour l'année 2008;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0012

7.5 Demande d'un projet « Emplois d'été Canada 2008 »

ATTENDU que la Municipalité organise une activité de terrain de jeux pour la saison estivale, d'une durée de six semaines;

ATTENDU que la Municipalité est admissible au programme « Emploi d'été Canada 2008 » offert par Services Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher, de déposer une demande, dans le cadre de ce programme, pour l'obtention d'une subvention pour un aide-moniteur et un moniteur pour le terrain de jeux 2008 et d'afficher les offres d'emploi au Cégep de Rivière-du-Loup.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0013

7.6 Autorisation à la MRC de Rivière-du-Loup, pour accéder à la base de données du ministère de la Sécurité publique

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité incendie* mentionne que les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU que, les municipalités locales doivent fournir les informations nécessaires à l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU que pour les fins de révision et d'actualisation du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC doit avoir accès à la banque de données statistiques du ministère de la Sécurité publique du Québec pour chacune des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Margot Perreault, que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudie Malouin, à autoriser François Isabel, à titre de coordonnateur-préventionniste de la MRC de Rivière-du-Loup, à avoir accès à la banque de données statistiques du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7.7 Demande de participation financière - promoteur

Ce point est reporté à la session du mois de février.

Note : Alain Boucher, conseiller, se retire de la discussion.

2008-01-0014

7.8 Hausse salariale employés et élus

ATTENDU l'article 9 du règlement numéro 245, relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Louis-Marie Bastille;

- ◆ d'approuver l'IPC de 1.3%, indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec, qui sera pris en considération pour l'ajustement de la rémunération de base et l'allocation additionnelle des élus, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008;
- ◆ d'accorder également une augmentation salariale de 1.3%, soit l'IPC, indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, aux employés municipaux bénéficiant de plus de six mois de service continu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0015

7.9 Cadeau de reconnaissance – employés réguliers

ATTENDU qu'en lieu et place d'un party de Noël pour les employés, les élus ont privilégié la remise d'une somme monétaire en remerciements de leurs bons et loyaux services;

ATTENDU qu'il a été convenu d'offrir, aux employés réguliers à temps plein, une somme de 50 \$ et aux employés saisonniers ou à temps partiel, une somme de 25 \$;

ATTENDU qu'il a été convenu que, pour recevoir un cadeau de reconnaissance, tout employé devra avoir au minimum six mois de service au sein de la Municipalité de Saint-Modeste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'entériner la décision de remettre, à chacun des employés

répondant aux critères d'exigence ci-dessus décrits, une somme monétaire correspondante à leur statut d'emploi, tel que mentionné dans le deuxième « ATTENDU ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0016

7.10 Tarification cours de patinage

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste offrira des cours de patinage, pour les jeunes de 4 à 8 ans, pour une durée de dix semaines à raison d'une heure par cours, à compter de janvier 2008;

ATTENDU qu'elle désire également organiser, hebdomadairement, des rencontres de ballon sur glace;

ATTENDU que, pour réaliser ces activités, la Municipalité devra assumer certaines dépenses, telles que : l'achat d'accessoires, rémunération d'employés, électricité, entretien de la surface de la patinoire, assurances, etc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Louis-Marie Bastille;

- ◆ d'exiger, pour les cours de patinage, des frais d'inscriptions de 25\$ par enfant, payable au premier cours.
- ◆ d'exiger, pour l'activité de ballon sur glace, des frais de 20.00 \$ par Inscription, payable au début de l'activité;
- ◆ de consentir, pour l'activité de ballon sur glace, un rabais de 15.00 \$ par inscription supplémentaire, pour un membre d'une même famille, tels que :
 - le père;
 - la mère;
 - le conjoint;
 - la conjointe;
 - les enfants.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0017

7.11 Modification des heures d'ouverture du bureau municipal

ATTENDU qu'il avait été spécifié, dans la résolution numéro 2007-08-0185, que les heures d'ouverture en vigueur à compter du mardi 4 septembre 2007, seront à l'essai;

ATTENDU que les statistiques démontrent un taux de fréquentation quotidien moyen de :

Lundi	1.06 personnes;
Mardi	0.89 personne;
Mercredi	1.11 personnes;
Jeudi	0.83 personne;
Vendredi	0.56 personne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher, de modifier à nouveau, à compter du 21 janvier prochain, les heures d'ouvertures du bureau municipal et du comptoir postal, pour les établir de la façon suivante :

Lundi au mercredi	: De 9 h 00 à 16 h 30
Jeudi	: De 9h 00 à 17 h 30
Vendredi	: De 9 h00 à 12 h 00.

et d'en aviser la population par le biais d'un médiaposte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2008-01-0018

7.12 Demande d'augmentation salariale – Gilles Couillard

Monsieur Gilles Couillard, employé de voirie sur appel, demande, aux élus municipaux, de réviser ses conditions salariales à la hausse pour l'année 2008.

MARGOT PERREAULT, CONSEILLERE, SE RETIRE DE LA DISCUSSION, CONSIDÉRANT SON LIEN DE PARENTÉ AVEC L'EMPLOYÉ.

ATTENDU qu'une augmentation salariale de 1.3 %, soit l'IPC a déjà été octroyée à tous les employés municipaux bénéficiant de plus de six mois de service;

ATTENDU qu'en février prochain, les membres du conseil municipal élaboreront une politique salariale et qu'à ce moment, ils procéderont à l'analyse complète des salaires versés actuellement, par la municipalité, pour chaque poste de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, pour respecter un principe d'équité envers les autres employés, de rejeter la demande de monsieur Gilles Couillard et de lui octroyer, au même titre que tous les autres employés bénéficiant de plus de six mois de service, l'augmentation du coût de la vie, soit 1.3 % de sa rémunération brute actuelle.

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR ALAIN BOUCHER, CONSEILLER :

POUR : Louis-Marie Bastille;
Lucien Gendron;
Bruno Castonguay;

CONTRE : Alain Boucher;

Adopté à la majorité des conseillers présents.

2008-01-0019

7.13 Autorisation d'achat d'un afficheur de procédé pour la sonde du puits du village

Lors de la vérification de la sonde de niveau du puits village, il a été constaté que l'afficheur de procédé de la sonde a également été endommagée par la même surcharge de courant qui s'est produite lors d'un orage électrique.

ATTENDU qu'une sonde de niveau, sans afficheur de procédé externe, est inutilisable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'autoriser l'achat de l'afficheur de procédé, au coût de 639.75 \$, installation, programmation et taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJET DE RÈGLEMENT

2008-01-0020

8.1 Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 142, le règlement de lotissement numéro 143 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 141 afin de subdiviser les zones 12-AF et 24-AF

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le *Règlement de zonage* numéro 142 le 4 février 1991 et que celui-ci est entré en vigueur le 28 mars 1991;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le *Règlement de lotissement* numéro 143 le 4 février 1991 et que celui-ci est entré en vigueur le 28 mars 1991;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction* numéro 141 le 4 février 1991 et que celui-ci est entré en vigueur le 20 juin 1991;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage, son règlement de lotissement et son règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction;

ATTENDU que la zone 12-AF comprend des parties de territoire qui sont maintenant desservies ou partiellement desservies en infrastructures;

ATTENDU que le Conseil souhaite autoriser un projet de cantine dans une partie de la zone 12-AF où un tel projet n'est pas autorisé;

ATTENDU qu'une partie de la zone 12-AF se situe en zone agricole et qu'elle aurait dû avoir une dominance agricole;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable à ce projet de modification;

ATTENDU que le conseil de cette municipalité a donné avis de motion, le 1^{er} jour du mois de mars 2007, relativement au sujet du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Louis-Marie Bastille, d'adopter le règlement numéro 288.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le règlement numéro 288 est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **08-01-01.3**

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet n'est apporté.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2008-01-0021

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Louis-Marie Bastille, appuyé par Lucien Gendron, de lever la session à 20 h 42.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suzanne Pelletier, g.m.a.

Bruno Castonguay,

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière adjointe

Maire suppléant